



## Procès-Verbal du 16<sup>ème</sup> Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 1<sup>er</sup> Juin 2021

### Ordre du jour :

1. *Administration Générale* : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 mai 2021
2. *Environnement* : Autorisation environnementale - Projet de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aff dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin de l'Aff – Avis de la commune
3. *Affaires scolaires* : Participation aux charges sociales du RPI – Réajustement Salaires Année 2020 et Prévisionnel Année 2021
4. *Assainissement* : Clôture des lagunes – Choix du prestataire
5. *Assainissement* : Création d'un chemin d'accès et busage d'un fossé – Choix du prestataire

### Questions diverses :

- Bâtiments communaux : Construction d'une salle d'activités annexe mairie et travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente existante : point de situation
- *Institution et Vie Politique* : Elections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin 2021 – Permanence bureaux de vote
- Calendrier

\*\*\*\*\*

**Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 28 mai 2021.**

En raison de la pandémie de coronavirus COVID-19 qui touche actuellement le pays, **la séance a lieu dans la salle polyvalente de la commune** et non dans la salle de conseil municipal afin de respecter les mesures barrières (Article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la propagation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire).

**Ouverture de ce 15<sup>ème</sup> Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19h00 par Monsieur Hugues RAFFEGEAU, le Maire de la commune de Les Brulais où quatre personnes assistent à cette séance puisque c'est possible avec le couvre-feu reporté à 21h.**

#### **Membres du conseil municipal présents :**

M RAFFEGEAU Hugues, *Maire*, M ALLAIN Jean-Charles (*arrivée à 19h13 pour le point n°3*), Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, Mme GROUX Claudie, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky (*arrivée à 19h13 pour le point n°3*), M MARGUERITTE Georges, Mme PHILIPPE Sylvie et M Yannick ROLLAND.

#### **Membre absent ayant donné procuration :**

Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle à M LACORNE Alain et Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia à Mme PHILIPPE Sylvie.

#### **Membre absent excusé :**

M ROUXEL Serge.

#### **Secrétaire de séance :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Sylvie PHILIPPE comme secrétaire de séance.**

## Démission d'un conseiller municipal

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Marine CORBLIN par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 31 mai 2021 à la mairie. Sa lettre de démission a été transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine ce jour et Monsieur le Maire en fait lecture.

## Ajout d'un sujet à l'ordre du jour

De plus, un point est à ajouter à l'ordre du jour de la convocation qui a été adressée vendredi 28 mai dernier. Le secrétaire de mairie a informé par mail hier, qu'il s'agit de l'autorisation de délégations aux agents et aux adjoints. Il y a un caractère d'urgence sur ce sujet, c'est pourquoi Monsieur le Maire a décidé de l'ajouter à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

\*\*\*\*\*

### **1. Administration Générale : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 mai 2021**

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 a été transmis par mail le 31 mai 2021. Aucune observation n'est apportée à ce PV.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mai 2021.**

### **2. Environnement : Autorisation environnementale - Projet de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aff dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin de l'Aff – Avis de la commune**

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) a déposé auprès des services de la Préfecture du Morbihan un dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général, en vue de réaliser les travaux de restauration des milieux aquatique sur le bassin versant de l'Aff dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le territoire des communes de :

- Les Fougerêts, Augan, Beignon, Carentoir, La Gacilly, Guer, Monteneuf, Porcaro, Quelneuc, Saint-Malo-de-Beignon, Campénéac, Ploërmel dans le département du Morbihan
- Bruc-sur-Aff, Sixt-sur-Aff, Les Brulais, Val d'Anast, Comblessac, Loutehel, Saint-Séglin, Maxent, Paimpont, Plélan-le-Grand dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Un arrêté interpréfectoral a été pris prescrivant en mairie de Guer (siège de l'enquête) et d'Augan (département du Morbihan), de Val d'Anast et de Plélan-le-Grand (département d'Ille-et-Vilaine) l'ouverture d'une enquête publique portant sur ce projet. Cette enquête a eu lieu du jeudi 6 mai 2021 à 14h00 au jeudi 26 mai 2021 à 12h00 pour une durée de 20 jours. L'avis d'enquête publique a été affiché le 20 avril 2021 à la mairie et sur la vitrine d'affichage extérieure.

Ce dossier d'autorisation environnementale fait suite à une étude portée par le SMGBO sur 474 kilomètres de cours d'eau sur le bassin de l'Aff où un programme d'action a été établi en fonction du diagnostic et des enjeux. Le programme d'action vise la restauration et la réhabilitation de la morphologie des cours d'eau, la restauration de la continuité écologique afin d'atteindre le bon état écologique.

Il est prévu environ 20km de travaux sur le lit mineur notamment des actions de rehaussement du lit, de création de méandres, de diversification des écoulements, ... Des travaux sont également prévus sur la restauration des berges et de la ripisylve, ainsi que la restauration de continuité écologique au niveau de 45 petits ouvrages

Tous ces travaux se font en concertation avec les propriétaires des terrains ainsi que des exploitants, et ne sont réalisés qu'après accord de l'ensemble des parties.

Pour Les Brulais, c'est le ruisseau de la Gouie qui est concernée avec 351m de remise en talweg et 664m de rehaussement de lit.

## ❖ CTMA Affluents de l'Aff

### ➤ Concernant les travaux prévus sur VHBC sur des affluents de l'Aff :

- Les Brulais – ruisseau de la Gouie
  - Remise en talweg : 351 m
  - Rehaussement de lit : 664 m



Commission GEMAPI – 10/05/2021

Vallons  
de Haute  
Bretagne

5

En application de l'article 7 de l'arrêté interpréfectoral du 13 avril 2021, les conseils municipaux des communes citées à l'article 1<sup>er</sup> et les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, sollicités par le préfet, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 10 juin 2021 et l'adresseront au préfet du Morbihan.

De plus, le conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté se réunit le 3 juin prochain et il souhaite avoir l'avis des communes concernées avant de formuler un avis en cohérence avec ceux des communes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aff et le dossier d'autorisation environnementale déposé par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust auprès de la Préfecture du Morbihan.**

*Arrivée à 19h30 de Messieurs Jean-Charles ALLAIN et Jacky LORANT*

### **3. Affaires scolaires : Participation aux charges sociales du RPI – Réajustement Salaires Année 2020 et Prévisionnel Année 2021**

Ce point fait suite à la réunion de la commission affaires scolaires qui s'est tenue vendredi 28 mai dernier suite à l'envoi par mail ce même jour de l'état prévisionnel des salaires du RPI pour l'année 2021 de la secrétaire comptable.

Depuis la mise en place du contrat d'association qui prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école, il convient d'accepter par une délibération chaque année le montant à financer des frais du personnel de service (cantine et garderie), que ce soit pour le réajustement de l'année passée et les prévisions pour l'année en cours.

Par conséquent, l'état prévisionnel des charges à caractère social de 2020 doit être réajusté avec les dépenses réelles fournies par les associations de gestion des écoles du RPI, comme indiqué ci-dessous :

- Ecole de Les Brulais :  
Prévisionnel 2020 : 10 655,66 €      Total Salaires 2020 : 11 621,66 €  
Donc Solde de 966,00 € / 3 communes = 322,00 € à verser à l'OGEC
- Ecole de Saint Séglin :  
Prévisionnel 2020 : 11 224,80 €      Total Salaires 2020 : 11 531,29 €  
Donc Solde de 302,49 € / 3 communes = 102,16 € à verser à l'OGEC
- Ecole de Comblessac :  
Prévisionnel 2020 : 16 720,00 €      Total Salaires 2020 : 17 088,40 €  
Donc Solde 368,40€ / 3 communes = 122,80 € à verser à l'OGEC

Les explications de ces différences de montant sont liées à l'épidémie du coronavirus Covid-19 et les règles sanitaires imposées aux écoles, notamment sur le temps de repas.

De plus, l'état prévisionnel des salaires du personnel de service pour l'année 2021 est présenté et il faut préciser qu'il avait été convenu précédemment que chaque commune du RPI verse un tiers de la dépense et donne le montant de la participation de chaque commune par site, soit :

- Ecole de Les Brulais : 10 944,30 € / 3 communes = 3 648,10 € soit 912,10€ par trimestre
  - Ecole de Saint Séglin : 11 621,68 € / 3 communes = 3 873,89 € soit 968,47€ par trimestre
  - Ecole de Comblessac : 20 338,00 € / 3 communes = 6 779,33 € soit 1 694,83€ par trimestre
- Soit 14 301,62 €

R.P.I. Saint Séglin, Comblessac, Les Brûlais				
<b>DEPENSES A CARACTERE SOCIAL</b>				
<b>Année 2021</b>				
<b>(Régularisation 2020)</b>				
<i>Frais de personnel garderie et cantine R.P.I. Comblessac, Les Brulais, Saint Séglin</i>				
	Prévisionnel 2020	Régularisation 2020 d'après état des salaires (à verser à l'OGEC)	Prévisionnel 2021	A verser par trimestre
OGEC BRUSECOM - Site LES BRULAIS	3 551.89	322.00	3 648.40	912.10 €
OGEC BRUSECOM - Site SAINT SEGLIN	3 741.60	102.16	3 873.89	968.47 €
OGEC BRUSECOM - Site COMBLESSAC	5 573.33	122.80	6 779.33	1 694.83 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 866.82</b>		<b>14 301.62</b>	

Il revient au conseil municipal de délibérer sur ces charges sociales qui ont été validées par la commission affaires scolaires lors de sa réunion du 28 mai 2021.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réajuster les montants des salaires 2020 et d'attribuer une participation aux trois sites de l'organisme de gestion comme présentée ci-dessus.**

#### 4. Assainissement : Clôture des lagunes – Choix du prestataire

Ce point fait suite au rapport du cabinet d'étude NTT en 2018 dans le cadre du transfert éventuel de la compétence assainissement collectif à VHBC à ce moment-là, ce qui n'a pas été le cas. L'état des lieux techniques avait mentionné qu'une bathymétrie était à faire (ce sera le cas en juillet) et la fermeture totale des lagunes était à faire aussi car seulement une partie d'entre elles l'est.

Suite à cela, Monsieur Yannick ROLLAND avait contacté plusieurs entreprises l'été dernier pour répondre à cet impératif de sécurité. Cependant, il y a eu des différences de prix importants entre les sociétés qui ont formulé une offre et il a fallu recontacter d'autres sociétés pour comparer avec les devis reçus la valeur du marché.

3 sociétés ont répondu sur une demande de fourniture et pose d'une clôture pour lagune de 160 mètres linéaires et d'une hauteur de 2 mètres

Sociétés	CLOTURES SERVICES – Vitré	Chantier communautaire de VHBC	SASU BROCELIANDE FORAGE de La Gacilly
Produits proposés	Clôture type autoroute avec embase et Poteaux Galva	Grillage fluidex classic 5022 verts rouleaux de	Grillage simple torsion vert avec 66 piquets actier T plastifié
Prix Unitaire	30,53€ HT	25,60€ HT	33,09€ HT
Montant total	4 884,80€ HT	4 096,70€	5 295,00€ HT
Délais	Septembre 2021	Indéfini	Indéfini

La commission Eau et Assainissement s'est réunie vendredi 28 mai dernier et elle a étudiée les devis reçus. Pour elle, c'est l'offre de la société Clôtures Services qui est plébiscitée car elle propose une offre de meilleure qualité qui n'est pas comparable avec celles des autres sociétés. Il est précisé qu'il y a eu une hausse de 50% des matériaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Concernant le chantier communautaire, il n'est pas spécialisé pour ce type d'activité mais plus sur de l'entretien de l'espace vert

Il convient aux membres du conseil municipal de retenir l'offre qui lui semble la plus avantageuse pour la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société Clôtures Services située à Vitré, concernant la fourniture et la pose d'une clôture type autoroute de 160 mètres linéaires et d'une hauteur de 2 mètres pour les lagunes, pour un montant de 4 884,80€ HT.**

#### 5. Assainissement : Création d'un chemin d'accès et busage d'un fossé

Ce sujet fait suite à l'obligation depuis mai 2020 et l'apparition du coronavirus de vider le puisard des lagunes par une entreprise agréée pour acheminer les boues des lagunes.

Une société fait l'évacuation des boues par un camion et non plus par un tracteur comme c'était le cas avec l'entreprise ETA QUILY. Par conséquent, une rampe d'accès au puisard doit être faite pour vider le déboureur des bassins. En effet, le puisard se trouve de l'autre côté de la voirie.

Monsieur Yannick ROLLAND, adjoint en charge de l'assainissement a contacté plusieurs entreprises et 3 d'entre elles ont formulé une offre sur l'ensemble des prestations demandées.

Il y a 2 sujets qui vont ensemble :

- la réalisation d'un chemin sur 160 mètres linéaires permettant l'accès côté gauche des lagunes, avec décaissement sur 40cm, empièchement et cylindré
- la création d'un busage sur fossé côté droit des lagunes avec étalage de la terre du chemin sur busage, avec 27 buses de diamètre 300, béton pour création tête de busage départ et sortie. C'est au niveau du côté des parcelles de la famille METAYER.

L'objectif de cette opération est d'avoir un accès pour le puisard et de faciliter l'entretien des lagunes en faisant un chemin de ronde. L'assainissement ayant son propre budget, ces travaux seront financés sur ce budget.

Sociétés	TP CLOSIER de Saint-Senoux	SASU BROCELIANDE FORAGE de La Gacilly	QUILY Emmanuel de Comblessac
Chemin d'accès	13 195,00€ HT	7 872,00€ HT	7 700,00€ HT
Busage fossé	8 818,00€ HT	5 078,00€ HT	4 926,00€ HT
Montant total	22 013,00€ HT	12 950,00€	12 626,00€ HT

La société TP Closier prévoit une somme de 1 000€ de géotextile qui n'est pas prévu par les deux autres sociétés. La société SASU Brocéliande Forage va chercher le gravier alors que la société QUILY Emmanuel a sa propre carrière. L'écart entre ses deux sociétés est de 324,00€.

Aujourd'hui, quand la commune a besoin d'une entreprise pour des travaux sur la commune, c'est souvent l'entreprise QUILY Emmanuel qui intervient et assez rapidement. Cette société présente l'avantage d'être proche géographiquement.

La commission Eau et Assainissement s'est réunie vendredi 28 mai dernier pour étudier les devis. Si l'offre de la société TP Closier est écartée, elle constate que les offres des sociétés SASU BROCELIANDE FORAGE et QUILY Emmanuel se tiennent très proches. Elle propose tout de même l'offre de la société QUILY Emmanuelle la mieux disante financièrement.

Il convient aux membres du conseil municipal de retenir l'offre qui lui paraît la meilleure.

Madame Marie-Emmanuelle FLAGEUL étant la sœur d'un gérant d'une entreprise qui a fait une offre, elle ne peut pas voter et Monsieur Alain LACORNE n'a pas sa procuration sur ce sujet

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (Madame Marie-Emmanuelle FLAGEUL étant la sœur d'un gérant d'une entreprise qui a fait une offre, elle ne peut pas voter et Monsieur Alain LACORNE n'a pas sa procuration sur ce sujet), décide de retenir l'offre de la société Quily Emmanuel située à Comblessac, concernant la création d'un chemin d'accès (7 700,00€ HT) et le busage d'un fossé (4 926,00€ HT) sur les lagunes, pour un montant cumulé de 12 626,00€ HT.**

## **6. Institution et Vie Politique : Délégations aux agents et aux adjoints**

Ajouté en début de séance à l'ordre du jour par Monsieur le Maire, ce point est urgent car il concerne les délégations des adjoints et du personnel. Il fait suite à un contact entre la trésorerie de Guichen et le secrétaire général lundi 31 mai dernier.

A travers la délibération n°2020/025 du 6 juin 2020, le conseil municipal donne des délégations à Monsieur le Maire. En complément de celle-ci, il en faut une également qui précise les délégations aux adjoints et aux agents qui reprend ce qui a été mentionné dans les arrêtés municipaux.

Il y a un caractère urgent sur ce sujet pour la comptabilité car la commune a un délai de 30 jours pour payer ses factures. Or, ce délai est dépassé pour 2 mandats rejetés récemment, faute de délibération. A l'heure actuelle, sans cette délibération, la commune ne peut plus payer de factures.

### Délégation des adjoints :

- Monsieur Alain LACORNE, Premier Adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Urbanisme, Environnement et Actions sociales**

- Madame Chrystèle BRUNARD, Deuxième Adjointe est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : **Finances, Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse, Communication, Cimetière et Archives communales**
- Monsieur Olivier LECLERC, Troisième Adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Bâtiments publics, Infrastructures communales, Patrimoine, Travaux, Illuminations de Noël, Sécurité et accessibilité**
- Monsieur Yannick ROLLAND, Quatrième Adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Voirie, Eclairage public, Equipements, Eau et Assainissement**

Les adjoints exerceront les fonctions suivantes dans les domaines d'étude et suivi des dossiers, ainsi que dans les élaborations de ceux-ci. Ces délégations peuvent entraîner la délégation de signature des documents.

En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée (vacances, indisponibilités passagères...) du maire, les adjoints dans l'ordre du tableau et de présence ont délégation en toute matière pour gérer les affaires courantes. Ils gardent leurs prérogatives de signatures pour les délégations qui leurs sont propres.

#### Délégation au secrétaire général :

- la signature et la transmission par voie dématérialisée de tous les documents budgétaires (les bordereaux de titres et les bordereaux de mandats émis par la commune, les numéros d'inventaires créés,...) à compter du 11 juin 2020.

Il convient au conseil municipal de régulariser ou non la situation en validant ces délégations.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte les délégations mentionnées ci-dessus aux adjoints et aux agents de la commune.**

#### Questions diverses :

- ***Bâtiments communaux : Construction d'une salle d'activités annexe mairie et travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente existante : point de situation***

Suite la venue du cabinet BRA le vendredi 21 mai dernier, ce projet va engendrer une modification de la catégorie de l'ERP qui va désormais être en catégorie 4 et non plus 5. La salle polyvalente actuelle est un ERP de catégorie 5 qui peut recevoir jusqu'à 175 personnes. Avec le projet de création de la salle d'activités annexe mairie, il sera possible d'accueillir 60-70 personnes. Les ERP de catégorie 5 peuvent recevoir jusqu'à 200 personnes.

Avec la construction de la salle multifonctions, on dépasse les 200 personnes. 2 choix se présentent : soit on passe à un ERP de catégorie 4 qui peut recevoir jusqu'à 300 personnes, soit on fait un ERP de catégorie 5 distinct de la salle polyvalente actuelle et sans aucune communication entre ces deux salles. Toutefois, pour cette deuxième possibilité, il faudra l'aval du bureau de contrôle et surtout des services du SDIS pour la sécurité.

Les membres de la commission bâtiments-travaux présents le 21 mai dernier ont estimé qu'il était préférable de passer l'ensemble de ce bâtiment (salle polyvalente actuelle + salle d'activités annexe mairie) en un ERP de catégorie 4.

Par ailleurs, le dépôt du permis de construire devrait intervenir dans les prochains jours.

Enfin, par arrêté en date du 11 mai 2021, le Préfet de Région Bretagne a décidé d'attribuer à la commune pour ses travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente actuelle une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rénovation thermique d'un montant de 13 280,00€ sur une enveloppe subventionnable de 33 200,00€, soit un taux de 40%.

Monsieur Jean-Charles ALLAIN demande si le passage de cet établissement en catégorie 4 aura des obligations supplémentaires pour la salle par rapport à aujourd'hui. Monsieur Olivier LECLERC lui répond que ce changement de

catégorie entraîne un impact minime puisque cela engendre des blocs de sécurités et des éclairages en plus sous la forme de secours d'ambiance. De même, il y aura une visite de la commission de sécurité tous les 5 ans.

- **Institution et Vie Politique : Elections Régionales et Départementales - scrutin les 20 et 27 juin 2021 – Permanence des bureaux de vote**

*Point présenté par Monsieur le Maire*

La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie jeudi 28 mai dernier pour statuer sur les inscriptions et radiations de la liste électorale survenue depuis sa dernière réunion en février 2020. Il y a eu 20 inscriptions et 18 radiations, ce qui fait un nombre d'électeurs inscrit sur la liste électorale de 382.

L'Etat recommande aux personnes membres du bureau de vote et **les fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin de se faire vacciner.**

**Pour les personnes non vaccinées participant à l'organisation du scrutin,** il est recommandé que ceux-ci réalisent un test dans les 48h précédant le scrutin. Des auto-tests seront mis à disposition par l'Etat.

Ces mêmes règles s'appliquent pour les scrutateurs pour le dépouillement et pour le personnel municipal présent le jour du scrutin.

**Les élections du 20 et 27 juin 2021 étant un double scrutin, il faudra 5 personnes par créneau de 2h30 pour composer le bureau de vote sous la forme suivante :**

**1<sup>er</sup> tour du scrutin des élections départementales et régionales du Dimanche 20 Juin 2021**

Créneau	Vérification inscription sur liste électorale	Urne du scrutin des élections régionales	Liste d'émargement des élections régionales	Urne du scrutin des élections départementales	Liste d'émargement des élections départementales
8h00 - 10h30					
10h30 – 13h00					
13h00 – 15h30					
15h30 – 18h00					

**2<sup>ème</sup> tour du scrutin des élections départementales et régionales du Dimanche 27 Juin 2021**

Créneau	Vérification inscription sur liste électorale	Urne du scrutin des élections régionales	Liste d'émargement des élections régionales	Urne du scrutin des élections départementales	Liste d'émargement des élections départementales
8h00 - 10h30					
10h30 – 13h00					
13h00 – 15h30					
15h30 – 18h00					

**Les créneaux de ces tableaux sont complétés et le secrétariat demandera aux élus non présents ce soir leurs disponibilités avant d'envoyer le tableau de permanence du bureau de vote à l'ensemble du conseil municipal.**

**Concernant le dépouillement, il se fera de la manière suivante :**

2 tables de 4 ou 5 personnes (une ouvrant l'enveloppe, une annonçant le nom et 2 ou 3 aux feuilles de dépouillement)  
Des personnes se proposent pour être présentes au dépouillement également.

Afin de faciliter le bon déroulement des opérations, le dépouillement ne se fera pas simultanément pour les 2 élections mais consécutivement avec **d'abord les élections régionales** où il y a 13 listes, et **ensuite les élections départementales** où il y a 4 binômes de candidats.

• **Calendrier**

- Mercredi 2 juin 2021 à 9h30 : Reconnaissance de limites et au bornage amiable de la propriété située au 1 Rue des Jardins, parcelle AB 261 avec le cabinet QUARTA
- Jeudi 3 Juin 2021 : Formation Légimarchés à VHBC pour le secrétaire général
- Jeudi 3 Juin 2021 : Tirage au sort des Jurys d'assises année 2022 à Val d'Anast
- Jeudi 3 Juin 2021 : Conseil Communautaire
- Mardi 8 Juin 2021 : Réunion des DGS et Secrétaire de Mairie des communes de VHBC
- Mercredi 9 Juin 2021 : 3<sup>ème</sup> étape du déconfinement
- Jeudi 10 Juin 2021 : Don du Sang à l'espace culturel du Rotz à Maure-de-Bretagne / Val d'Anast
- Jeudi 10 juin 2021 à 14h30 : 1<sup>ère</sup> réunion de travail au sujet de la carte communale pour définir le cadre de travail avec le groupement retenu constitué du cabinet d'urbanisme URBA, Caroline PODER et DM'Eau + la commune de Comblessac et le Pays des Vallons de Vilaine. Les commissions d'urbanisme entreront dans la boucle à la prochaine réunion
- Jeudi 10 juin 2021 à 17h30 : Réunion publique de Monsieur Roger MORAZIN et de Madame Michèle MOTEL sur la Place Saint-Etienne dans le cadre des élections départementales
- Lundi 14 juin 2021 à 19h00 : Réunion publique de Monsieur Didier LE SENECHAL et de Madame Virginie PERON à la salle polyvalente dans le cadre des élections départementales
- Lundi 14 Juin 2021 à 8h30 : Venue de Comète Informatique pour le remplacement des postes informatiques sous Windows 7
- Dimanche 20 Juin 2021 : 1<sup>er</sup> tour des élections régionales et départementales
- Dimanche 27 Juin 2021 : 2<sup>ème</sup> tour des élections régionales et départementales
- Mercredi 30 Juin 2021 : 4<sup>ème</sup> et dernière étape du déconfinement avec la fin du couvre-feu
- Samedi 10 Juillet 2021 : Concours de Palets au terrain de football organisé par le Palet Mauritanien

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Hugues RAFFGEAU lève la séance à 20h00.**